



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES SÉANCES DU CONSEIL D'ÉTAT

AUSZUG AUS DEM PROTOKOLL DER SITZUNGEN DES STAATSRATES

Séance du - 3 NOV. 1999
Sitzung vom

LE CONSEIL D'ETAT,

Vu la requête du 22 septembre 1999 de la commune de Sion sollicitant l'homologation de la modification partielle du plan d'affectation de zones (zone d'intérêt général B à l'Aéroport);

Vu les articles 75 et 78 de la constitution cantonale;

Vu les dispositions de la loi du 13 novembre 1980 sur le régime communal (LRC);

Vu les dispositions de la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT) et ses dispositions cantonales d'application du 23 janvier 1987 (LCAT) avec les modifications du 10.11.1993;

Vu l'enquête publique de la modification partielle du plan d'affectation de zones parue dans le Bulletin officiel No 43 du 23 octobre 1998;

Vu l'approbation de cette modification partielle par le Conseil général de Sion le 23 mars 1999;

Vu l'affichage public de la modification partielle du plan d'affectation de zones, approuvée par le Conseil communal et par le Conseil général, parue aux piliers publics du 01.07.1999 au 31.08.1999;

Vu l'absence de recours;

Vu le préavis du 19 octobre 1999 du Service cantonal de l'aménagement du territoire;

Sur la proposition du Département de la sécurité et des institutions,

d é c i d e :

d'homologuer la modification partielle du plan d'affectation de zones (zone d'intérêt général B à l'Aéroport), approuvée par le Conseil général de Sion le 23 mars 1999.

émolument : 40 francs

Pour copie conforme,
LE CHANCELIER D'ETAT :



- 6 extr. DSI
- 1 extr. IF